

## Documents nécessaires pour le voyage de votre enfant à Bilbao.

Dates : du 26 septembre 2010 au 3 octobre 2010.

Etablissement : Instituto Gabriel Aresti, calle Artalandio, 5. Bilbao 48004. Espagne.

### 1) autorisations de sortie du territoire pour un déplacement d'élèves à l'étranger

- **un enfant possède un passeport à son nom**: pas besoin d'autorisation de sortie du territoire, car cette autorisation est faite lors de la demande du passeport;

- **enfant sans passeport - demande individuelle**: s'il se rend dans un pays de l'Union européenne, un mineur français doit avoir une autorisation de sortie du territoire ainsi qu'une carte d'identité en cours de validité. La personne qui détient l'autorité parentale doit s'adresser à la mairie de son domicile pour signer à la mairie le formulaire d'autorisation (remis sur place) et présenter:

> sa pièce d'identité,

> la carte d'identité de l'enfant

> un justificatif de domicile récent

> le livret de famille tenu à jour ou pour les parents non mariés l'acte de naissance de l'enfant

> selon les cas, la décision de justice statuant sur l'exercice de l'autorité parentale (jugement de divorce ou séparation)

L'autorisation de sortie de territoire n'a de valeur qu'accompagnée de la carte d'identité.

**2 )** les élèves doivent avoir la **carte européenne d'assurance maladie** + une **assurance responsabilité civile** (soit à titre individuel, soit au titre du collège)